

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPEVILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, RELATIF À UNE PERMISSION DE VOIRIE À L'ENTREPRISE « EDF ARCHIPEL GUADELOUPE » SISE RUE EUVREMONT GENE – BERGEVIN – BP 85 – 97153 POINTE À PITRE, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ERIC CHAULET, CHARGE DE PROJET EXPERT, AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX HTA - AFFAIRE D745-017085 RENOV HABITATION/31 LUCCA LA PALETTE S, SITUÉE SUR LA VOIE JACQUES BERTHELOT ET AVENUE GASTON FEUILLARD, À PARTIR DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 JUSQU'AU MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2025.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L 1111-6 ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

VU le code pénal ;

VU le Code de la route et les instructions interministérielles sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

VU l'état des lieux

CONSIDERANT la demande formulée en date du 24 Juin 2025, par laquelle l'entreprise « **EDF ARCHIPEL GUADELOUPE** » sise rue Euvremont Gène Bergevin, 97110 POINTE-À-PITRE, **sollicite un arrêté de permission de voirie** en vue de réaliser des travaux HTA - Affaire D745-01085 RENOV HABITATION/31 LUCCAS-LA PALETTE S, située sur la voie Jacques BERTHELOT et Avenue Gaston FEUILLARD, **à partir du Lundi 01 Septembre 2025 jusqu'au Mercredi 31 Décembre 2025** (122 jours calendaires).

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER : Autorise une **Permission de Voirie** à l'entreprise « **EDF ARCHIPEL GUADELOUPE** » afin de réaliser des travaux HTA - Affaire D745-0108 RENOV HABITATION/31 LUCCAS-LA PALETTE S, située sur la voie Jacques BERTHELOT et Avenue Gaston FEUILLARD, **à partir du Lundi 01 Septembre 2025 jusqu'au Mercredi 31 Décembre 2025** (122 jours calendaires).

ARTICLE 2 : L'entreprise « **EDF ARCHIPEL GUADELOUPE** » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

ARTICLE 3 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de CENT VINGT DEUX JOURS (122) jours calendaires.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture du chantier est fixée au **Lundi 01 Septembre 2025** comme précisé dans la demande.

ARTICLE 4 : L'entreprise « EDF ARCHIPEL GUADELOUPE » devra procéder à la remise en état de la chaussée après la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de CENT VINGT DEUX JOURS (122) jours, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Directeur des Infrastructures du Développement Durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

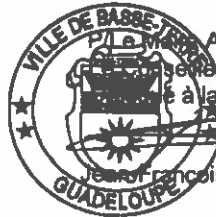
ARTICLE 9 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 19 AOUT 2025

Certifie exécutoire compte tenu
De la notification, le 19 AOUT 2025
De l'affichage et/ou la publication, le 19 AOUT 2025
Fait à Basse-Terre, le 19 AOUT 2025



Le Maire André ATALLAH
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,
Jean-François ISSA



Le Maire André ATALLAH
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,
Jean-François ISSA